

**Question de M. Dimitri Fourny à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « refus de l'ouverture d'un baccalauréat en métiers du bois à la Haute École de la Communauté française du Luxembourg-Schuman »**

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – Dans le cadre du décret « non résidents », la Haute École Schuman de Libramont se voit refuser, à la suite de la perte d'inscriptions d'étudiants, la possibilité d'obtenir une « compensation », c'est-à-dire un nouveau baccalauréat. Cette école, qui a perdu un nombre important d'étudiants non-résidents, essentiellement de nationalité française, dans sa section kinésithérapie, a introduit une demande en vue d'obtenir en « compensation » la création d'un baccalauréat en métiers du bois. Sur la base des informations parues dans la presse et recueillies auprès des responsables de cette haute école, il apparaît que cette demande serait refusée pour l'année académique 2007-2008. Madame la ministre, ce refus est-il fondé et existe-t-il une alternative pour la Haute École Robert Schuman ? En effet, en centre Ardenne, cette haute école draine un nombre important de non-résidents et cette décision pourrait avoir des conséquences pour les locations de kots et l'activité économique de la région.

**Mme Marie-Dominique Simonet, viceprésidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales.** – Le décret « résidents – non-résidents » de 2006 prévoyait que les hautes écoles qui verraient le nombre de leurs étudiants diminuer, pourraient introduire, en compensation, une demande de nouvelle programmation. Différentes hautes écoles ont adressé leur demande au Conseil général des hautes écoles (CGHE). Ce dernier a rendu son avis no 74 qui m'est parvenu le 25 avril dernier. Pour ouvrir ces nouvelles programmations, certaines conditions devaient être remplies et, notamment, avoir enregistré une perte d'étudiants. Or, pour l'instant, les chiffres dont nous disposons pour l'année 2006-2007 ne sont pas définitivement validés, et ce pour des raisons tout à fait légitimes. En effet,

*comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, des certificats validés à l'étranger arrivent parfois en retard. C'est généralement dans le courant du mois de juillet que nous disposons des validations définitives. Néanmoins, nous nous sommes rendu compte que certaines hautes écoles n'avaient pas perdu d'étudiants, bien que, pour une série d'entre elles, la question se jouait à un ou deux étudiants validés près. Je n'ai donc pas voulu travailler sur des bases instables en proposant au gouvernement des décisions qui pourraient être invalidées ultérieurement par les commissaires chargés de décider ou non de l'acceptation de ces étudiants. Il faut savoir qu'au-delà de l'avis du Conseil général des hautes écoles, toute une procédure, notamment décrétable, doit se mettre en place : un arrêté du gouvernement doit être pris, une grille horaire doit être établie et un travail doit se faire dans les écoles. À la mi-mai, il m'a semblé hasardeux de travailler sur des bases qui n'étaient pas encore définitives. La Haute École Schuman a perdu des étudiants. Pour cet établissement comme pour tous ceux qui ont introduit des demandes, nous avons décidé de postposer d'un an l'ouverture des nouvelles programmations afin qu'ils puissent procéder, sur des bases juridiques validées et dans les meilleures conditions possibles, à la mise en place de nouvelles programmations. Je tiens à dire qu'en ce qui concerne cette haute école, l'avis du CGHE est tout à fait positif, avec 23 voix pour et une abstention. Sur le principe, cela ne devrait donc pas poser de problème. La règle s'applique à toutes les hautes écoles ayant introduit une demande de programmation tant que l'on n'a pas pu valider le nombre définitif d'étudiants.*

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – *Je vous remercie de cette réponse exhaustive, madame la ministre. Je ne peux que partager votre opinion concernant la nécessité d'une vue globale des hautes écoles. Dès lors, il me semble tout à fait raisonnable d'attendre un an pour avoir un aperçu global et circonstancié afin de permettre à chacun de se positionner. Je vous remercie en tout cas de l'attention que vous portez à la gestion de ce dossier.*